REPUBLIQUE FRANÇAISE **2018/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2018

DCM N° 18-02-22-2

Objet : Versement de la subvention 2018 à l'association TCRM-Blida.

Rapporteur: M. LEKADIR

Tiers lieu d'innovation, d'inspiration et d'intelligence collective au croisement de l'artistique et du numérique, bâtiment-totem LORnTECH de Metz, TCRM-BLIDA est une plateforme collaborative destinée aux créateurs et aux innovateurs. Outil de référence régional sur le numérique, le site en cohérence avec notre marque de territoire Art & Tech amplifie en 2018 son projet au service de l'identité du territoire, de son attractivité et de son rayonnement. BLIDA ambitionne ainsi de permettre aux projets entrepreneuriaux messins de trouver un environnement favorable dans les secteurs de l'art et de la culture, de l'économie numérique (innovation digitale, start-ups), de l'économie créative (industries créatives, jeux vidéo, médias) et de l'économie sociale et solidaire.

En 2017, il a poursuivi l'accompagnement et le développement d'activités de près de 70 résidents permanents, avec une centaine d'emplois localisés en son sein. Sur le plan culturel, les axes forts développés sont multiples :

- L'accueil en résidence de 60 projets au total de création artistique en Grande Serre et dans la Capsule (théâtre, danse, musique, scénographie, vidéo).
- « CityZen Prize » : la première bourse à résidence de création d'un projet de mobilier urbain intelligent, attribuée à l'association Quatorze pour un montant de 15 000 € (projet « super Matrioshka »).
- L'installation d'une galerie en container, mobile, dédiée à la jeune création, Tata Galerie, à l'entrée du site.
- L'organisation de manifestations s'appuyant sur les industries culturelles et numériques de TCRM-BLIDA : festival des Makers (fête de la science et du DIY avec ateliers, compétitions d'imprimantes 3D, repair café...), FuturOklatsch (autour de l'agriculture urbaine, du numérique et de l'écologie) et Whiteline festival (workshop et soirée découverte autour de la création vidéo).
- Des soirées de présentation de jeux vidéo indépendants (Indie Games Club).
- L'éducation artistique et culturelle qui occupe une place déterminante dans le projet de TCRM-BLIDA à l'image de la Fabrique des Technonautes qui a accueilli près de 500 jeunes entre 6 et 16 ans.

- La collaboration avec plusieurs manifestations culturelles messines ou encore des actions hors les murs permettant de valoriser les réalisations des résidents au travers de la participation de TCRM-BLIDA à l'exposition sur le Japon du Centre Pompidou-Metz ou à la saison culturelle Constellations de Metz.

Dans le secteur du numérique, TCRM-BLIDA, bâtiment-totem LORnTECH se déploie autour des axes suivants :

- Accueil de start-ups pour lequel le site a atteint sa capacité maximale avec 12 start-ups dont Echelle numérique, Sidonie ou encore Organeo.
- Accompagnement de 6 projets spécifiques en 2017 avec la mise à disposition de services tels que l'espace de stimulation et l'organisation de rencontres : cycle de conférences mensuelles autour de l'outil numérique (Jeudis Digitaux "JeDi") qui a réuni près de 1000 personnes en 2017, Startup show, Startup Weekend (600 participants au total).

Les nombreux prix obtenus en 2017 contribuent à la reconnaissance de TCRM-BLIDA en tant qu'outil de référence régional sur le numérique. Citons les 4 prix aux trophées de l'innovation pour Linoo, Runergy, Bonbon Piment, Mamytwink, la bourse CNC jeunes talents reçue par Fensch Toast ou encore 4 lauréats dans Tango & Scan.

En parallèle, de nouveaux espaces ont été aménagés en 2017 avec la création d'un atelier de sérigraphie et l'implantation de l'hebdomadaire La Semaine qui préfigure le pôle médias.

En 2018, TCRM-BLIDA renforcera encore son positionnement au croisement entre les arts, les médias et le numérique par de multiples projets :

- La préfiguration du projet CHAMALLO (pour CHAMpagne-Ardenne, ALsace, LOrraine), plateforme régionale et espace équipé pour la création du spectacle vivant et des arts numériques.
- L'animation des coopérations déjà engagées et en développement, au plan régional et national, avec les Tiers-Lieux et la structuration du réseau numérique Grand Est.
- La consolidation des actions de médiation vers les plus jeunes et les collaborations avec les établissements scolaires messins.
- L'accueil est l'installation d'une antenne de l'Agence culturelle du Grand Est.
- L'hébergement de 8 nouveaux projets dans le domaine du numérique (ex : chaine youtube, cours à domicile, commerce de cartes).
- Le lancement d'un espace dédié à la fonction "incubation" et d'un cercle d'acteurs publics et privés, le Blida Business Club.
- L'arrivée du pôle 89C3 Metz porté par le groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Epargne), inauguré ce mois-ci, et qui héberge une vingtaine de développeurs du monde de la FinTech afin de développer les projets digitaux du groupe, dans une démarche d'ouverture à l'innovation digitale.
- L'accueil prochain de deux acteurs régionaux : le laboratoire d'innovation de l'ADEME et une antenne locale de l'Agence Régionale d'Innovation.

A plus long terme, le projet immobilier de modernisation et de développement de TCRM-BLIDA, porté par des acteurs publics et privés à hauteur de 11,5 millions d'euros, vise à lui donner les moyens de ses ambitions à l'horizon 2020. Il a permis de lancer un dialogue

compétitif entre quatre groupements qui remettront en juin une offre globale de conception-réalisation avec l'objectif d'offrir à BLIDA des espaces nouveaux et modernes et une plus grande ouverture sur la ville (pôle médias, augmentation des espaces pour les start-ups, une grande Serre artistique, un restaurant, une boutique...). Le lauréat sera désigné fin août 2018 en vue de travaux prévus en 2019 et 2020.

Le budget prévisionnel 2018 de l'association pose un équilibre à hauteur de 1 340 000 €. Metz Métropole reconduit son soutien à hauteur de 68 000 € au titre du fonctionnement. La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 200 000 € et la DRAC Grand Est, de 50 000 €. Des crédits européens Interreg sont enfin inscrits en recettes pour 120 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, pour l'exercice 2018, au versement d'une subvention d'un montant total de 385 000 € à TCRM-BLIDA, soit 350 000 € au titre de son fonctionnement et de son programme d'activité 2018 et 35 000 € pour ses équipements, suivant les modalités détaillées dans le projet d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens n°16C0121, joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs et de moyens 2016 / 2018 n°16C0121 en date du 02 juin 2016 signée entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'association TCRM-BLIDA, et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la demande de subvention formulée par l'association TCRM-BLIDA pour l'exercice 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE VERSER à l'association TCRM-BLIDA, au titre de l'exercice 2018, une subvention pour un montant de 385 000 €, selon la répartition et le calendrier prévu dans l'avenant joint.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièce connexe à ces affaires, et notamment la lettre de notification et l'avenant précité avec la structure bénéficiaire.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle Commissions : Commission des Affaires Culturelles Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0121 DU 02 JUIN 2016

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2018, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

Et

2) Metz Métropole, représentée par Monsieur Jean-Luc BOHL, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau du 09 mai 2016, ci-après désignée par les termes « Metz Métropole »,

Et

3) L'association dénommée « TCRM-BLIDA », représentée par son Président, Monsieur William SCHUMAN, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 29 février 2016, ci-après désignée par les termes « TCRM-BLIDA »,

PRÉAMBULE

Par délibérations en dates des 28 avril et 09 mai 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 02 juin 2016 entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'association TCRM-BLIDA. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz et Metz Métropole entendent participer financièrement au fonctionnement de TCRM-BLIDA pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2018.

Le paragraphe 3 de l'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens initiale susvisée envisage le versement par la Ville de Metz pour 2018 d'une subvention annuelle de fonctionnement de 385 000 euros. Par délibération en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à TCRM-BLIDA une subvention totale de 385 000 euros, à savoir 350 000 euros au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2018 et 35 000 euros pour ses équipements. Le présent avenant a ainsi pour objet de confirmer le montant et la répartition de la subvention annuelle au titre de l'année 2018 versée respectivement par la Ville de Metz et Metz Métropole et d'apporter des modifications à l'article 5 de ladite convention.

PROJET

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MOYENS

La dernière phrase du paragraphe 3 de l'article 3 "MOYENS" de la convention n°16C0121 est supprimée et remplacée par un nouveau paragraphe comme suit :

Paragraphe 4)
"Le montant de la subvention annuelle de la Ville de Metz pour l'année 2018, acté par décision du Conseil Municipal en date du 22 février 2018, se monte à trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (385 000 euros), au titre du fonctionnement et du programme d'activités pour trois cent cinquante mille euros (350 000 euros), et trente-cinq mille euros (35 000 euros) pour ses équipements. Elle sera versée en fonction des disponibilités financières de la Ville de Metz.

ARTICLE 2 – COMMUNICATION

Le lien figurant dans l'article 6 "COMMUNICATION" de la convention n°16C0121 permettant d'accéder à la charte graphique de la Ville de Metz depuis son site web est remplacé par celui-ci : http://metz.fr/ressources/charte_graphique/charte_graphique.php.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le …… (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire, L'Adjoint délégué : Hacène LEKADIR	Pour Metz Métropole, Le Vice-Président : Bertrand DUVAL	Pour TCRM-BLIDA, Le Président : William SCHUMAN

PROJET